



# "RESPIRE" : UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LES JEUNES VICTIMES DE PROSTITUTION

Le Département de l'Ain s'engage aux côtés de ses partenaires pour mieux repérer, écouter, protéger et accompagner les jeunes en danger d'exploitation sexuelle.

Mardi 4 novembre 2025 à Péronnas, Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain, et Martine Tabouret, Vice-Présidente du Département déléguée à l'autonomie, à l'enfance et à la famille, ont présenté le nouveau dispositif « RESPIRE ».

Porté par l'AVEMA (Association d'aide aux victimes et médiation dans l'Ain), il vise à lutter contre la prostitution des jeunes Aindinois. Il a pour objectif aussi d'offrir un cadre bienveillant, sécurisant et réparateur à celles et ceux qui ont besoin de retrouver leur liberté et de se reconstruire.



« En France, 15 000 mineurs sont victimes de prostitution. 60% d'entre eux seraient bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'Ain n'échappe malheureusement pas à ce triste constat. Derrière chaque chiffre, il y a un visage. Une histoire. Une détresse. Avec RESPIRE, nous faisons plus que lancer un dispositif : nous entendons lutter contre la prostitution des jeunes Aindinois et nous affirmons que dans l'Ain nul ne saurait être livré à l'exploitation sexuelle de certains. Ce souffle nouveau, porté par l'AVEMA en relation étroite avec l'Etat et le Département, c'est celui de la protection, de l'écoute et de la reconstruction voulu par le Département. » Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain



« Quand un enfant est victime de prostitution, c'est toute notre société qui vacille. Porter atteinte à notre jeunesse aindinoise en l'incitant à la prostitution est intolérable. Avec le dispositif RESPIRE, nous voulons offrir un refuge, une écoute, une chance de se reconstruire. Ce dispositif est un engagement fort du Département et de ses partenaires : celui de ne plus laisser l'indécible dans l'ombre. Protéger l'enfance, c'est notre devoir. C'est aussi notre combat, mon combat. » Martine TABOURET, Vice-présidente du Département de l'Ain déléguée à l'Autonomie, à l'Enfance et à la Famille

## Le Département de l'Ain s'engage dans la lutte contre la prostitution des jeunes

Le ministère des Solidarités recense environ 15 000 mineurs en France victimes de prostitution dont 60% seraient bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). La moyenne d'âge serait de 15,4 ans et la très grande majorité serait des filles. Dans l'Ain, il y a 5 ans, un premier diagnostic avait été réalisé. Une cinquantaine de situations avait été recensée.

En 2024, le Gouvernement a lancé une stratégie nationale de lutte contre la prostitution avec un volet consacré aux mineurs, notamment ceux confiés à l'ASE. Le Département de l'Ain, souhaitant participer à la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, a répondu à un appel à projets de la Direction générale de la Cohésion sociale. C'est dans ce cadre que le dispositif « RESPIRE » a vu le jour.

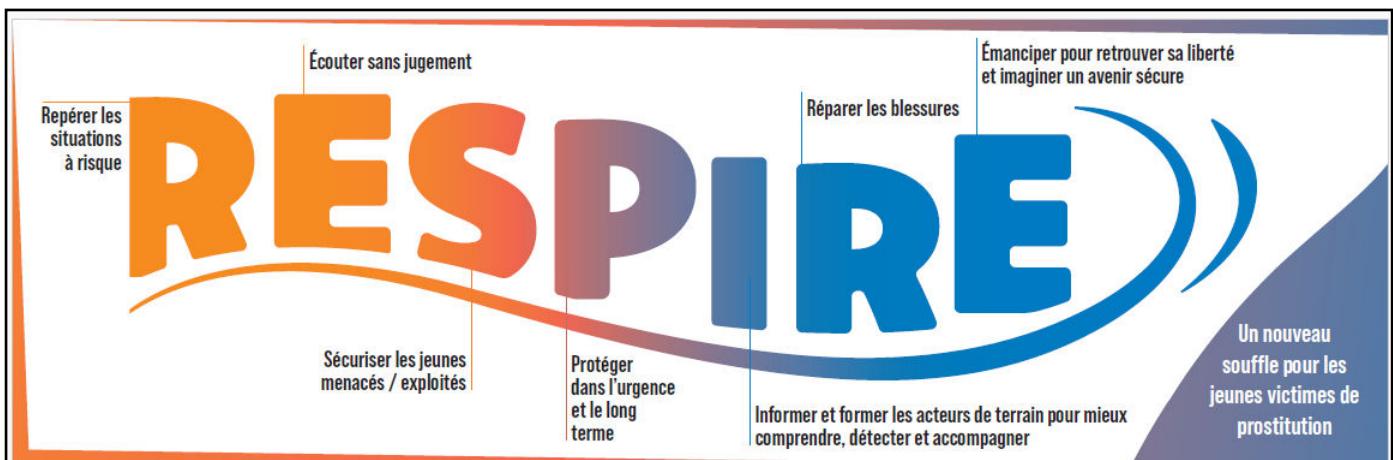
## « RESPIRE » : un dispositif pour aider les jeunes Aindinois victimes de prostitution

Le dispositif « RESPIRE » comprend, pour le moment, la désignation d'un référent départemental. C'est l'AVEMA, Association d'aide aux victimes et médiation dans l'Ain, qui a été désigné référent départemental, pour accompagner les jeunes victimes de prostitution.

Un 2<sup>e</sup> axe est en cours de réflexion. Il portera sur la création de places pour la mise à l'abri, l'accueil et l'hébergement de jeunes victimes de prostitution.

## Les missions de l'AVEMA au sein du dispositif « RESPIRE » :

- Interlocuteur unique dans l'Ain pour centraliser toutes les situations, soutenir, mettre à l'abri les jeunes victimes de prostitution, mais aussi pour accompagner les familles et les professionnels (Département, État, associations gestionnaires de Maisons d'enfants à caractère social-MECS, Éducation nationale, professionnels de santé, clubs sportifs...).
- Interlocuteur au niveau local et national pour le 119 (numéro d'appel destiné aux jeunes victimes de violences), le 116 000 (numéro d'appel européen d'urgence en cas de disparition d'enfant).
- Création d'une boîte de messagerie, ainsi qu'un numéro de téléphone dédiés. L'AVEMA assure une permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7.
- Mise en œuvre, en lien avec le Département, d'actions de sensibilisation auprès des jeunes (lieux d'enseignement, lieux de vie comme les MECS...).
- Élaboration, à destination des professionnels, d'outils et de grilles de repérage des mineurs victimes de prostitution.
- Évaluation (d'un point de vue social, médical et psychologique) de l'accueil des jeunes sur le lieu de mise à l'abri.
- Accompagnement des victimes dans leur parcours notamment leur parcours pénal, avec l'aide éventuelle du chien d'assistance Toundra.



## CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand  
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • [celine.moyne-bressand@ain.fr](mailto:celine.moyne-bressand@ain.fr)